COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2023

Présents: Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Stéphanie LANGLOIS, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Cédric ANGOULEVANT

Absent : Luc PEYRONEL (excusé), Vincent BASTON, Franck LEJEUNE (excusé), Damien VANDROMME (pouvoir à

Marilyne DODIN).

Secrétaire de mairie : Madame Christine GIOLLAND-GANDIN

Secrétaire de séance : Marilyne DODIN

L'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour est le suivant :

DELIBERATIONS

- Avenant à la Convention pour la transmission électronique des actes.
- Elaboration du PLUi Débat sur les orientations générales du Projet

SANS DELIBERATION

- Enquête publique sur le SCOT du Perche.
- Plan Communal de Sauvegarde.
- Accélération des Energies Renouvelables.
- Sécurité : réserve pour pompiers luttant en Défense Contre Incendie.
- Eau potable : travaux SIDEP à La Barre. Exploration GEMAPI sur le bassin de l'Eure.
- Patrimoine : Réexamen des charpentes de l'ancienne école, de la mairie et de l'église.
- Biodiversité :
 - fin de la 1ère tranche « Objectif mares » financée par la Région.
- Projet « Passerelle » :
 - avancement des vidéos, du portail internet et de la construction.
 - avancement des circuits thématiques de randonnée « Templiers » et « Résistance ».

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations

Avenant à la Convention pour la transmission électronique des actes

• Cette convention permet de transmettre, à la Préfecture, les délibérations, arrêtés communaux par voie électronique, et non plus par papier.

Résultat du vote : à l'unanimité des membres

Elaboration du PLUi / PADD – Débat sur les orientations générales du Projet

L'Etat a retourné un avis défavorable, à la suite de l'avis défavorable de la Commission Départementale de Préservation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPNAF) quant aux propositions présentées par les 15 communes de la ComCom des Forêts du Perche au printemps. La principale raison de cet avis est due à une utilisation trop importante de terres agricoles, alors que la loi s'oriente désormais vers le « Zéro Artificialisation Nette » afin de faire face aux enjeux environnementaux, climatiques, énergétiques, de mobilité et alimentaires.

Une nouvelle version a donc été réalisée par chacune des 15 mairies de la ComCom en concertation encore plus étroite avec les services de l'Etat. Cette dernière version a réduit les possibilités d'extension avec de

nouvelles constructions, aussi bien pour les habitations (notamment dans les hameaux) que pour les services et l'industrie. Les possibilités de logements résident d'abord dans la rénovation de bâtis anciens et dans la densification en milieu urbain prioritairement, et secondairement dans des centres-bourgs de villages.

Le taux de croissance de la population de 0,35% par an est conservé comme objectif pour les 15 ans à venir. Les possibilités acceptables par l'Etat pour l'urbanisme sont consignées dans le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) qui est désormais, le document de référence.

Il est demandé à chaque conseil municipal des 15 communes de la ComCom d'en approuver les orientations, comme préalable à sa validation en Conseil Communautaire.

Résultat du vote : à l'unanimité des membres

SUJETS SANS VOTE

Enquête publique sur le SCOT du Perche eurélien

Comme indiqué ci-dessus, le projet de PLUi est établi en respectant le PADD du Perche Eurélien qui a été conçu à partir du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du Perche eurélien. Celui-ci est rentré dans une phase de consultation de la population des 3 ComCom de Senonches, La Loupe et Nogent-le-Rotrou. L'enquête publique est ouverte à tous depuis le 19 juin dernier jusqu'au 28 juillet prochain.

Les détails de cette consultation sont accessibles en mairie et sur PanneauPocket. Le document lui-même y est accessible en ligne, et même s'il ne comporte pas d'objectifs chiffrés, il présente des orientations qui peuvent intéresser les habitants. Consultons-le.

Plan Communal de Sauvegarde

Suite aux nombreux incendies de forêt qui se sont produits dans plusieurs régions dont la nôtre, la loi rappelle que chaque commune se doit de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de façon à préparer Elus et Population à des mesures de précaution.

La municipalité de La Saucelle a participé au printemps à quelques exercices « Préparisks » menés par l'Etat, qui simulent des évènements climatiques ou incendies de forêt.

La Préfecture d'Eure-et-Loir doit rappeler prochainement des indications sur les PCS qui permettront de le mettre en place pour notre commune. Les habitants du village pourront, s'ils le désirent, collaborer à cette action.

Accélération des Energies Renouvelables

Le gouvernement est à l'origine de plusieurs lois pour faire face aux transitions énergétique, climatique, etc.

La perspective de la raréfaction des énergies fossiles conduit à prévoir que la consommation d'électricité en France va approximativement DOUBLER d'ici à 2050. Or le parc de centrales nucléaires ne pourra pas assurer ce doublement. Ce sont des productions d'énergie renouvelable qui le pourront (vent, soleil, méthaniseurs...) et ce sont principalement des territoires ruraux comme le nôtre qui sont en mesure d'accueillir ces nouvelles unités de production d'ENR.

La loi promulguée au JO le 11 mars 2023 apporte 3 avantages pour les collectivités locales :

- 1. Une planification territoriale qui cherche à mieux associer les élus locaux ;
- 2. Un partage de la valeur qui se veut plus profitable pour les communes ;
- 3. Des communautés d'énergie renouvelable renforcées.

L'Etat commence par demander à chaque commune de proposer une carte des aires sur lesquelles pourraient être installées ces unités nouvelles en priorité (accélération), et celles à éviter (frein).

Ces zones sont à priori « indépendantes » de leur montage juridique : les exemples d'installations qui fonctionnent depuis plusieurs années en France montrent qu'un même type d'unité peut être privée, publique, ou détenue par des collectifs d'habitants co-investisseurs, ou un mix. Coté commercial, la plupart vend sa production électrique à un fournisseur d'énergie (EDF ou concurrents), alors que certaines installations peuvent proposer un « tarif préférentiel » à leurs adhérents. Les projets ont donc une orientation de produit financier pour les investisseurs, ou bien de service public dans un objectif de relative autonomie énergétique.

D'ici le 10 novembre, il est demandé à chaque commune d'établir une sorte de Plan Local d'Electricité, à priori sans hypothèses sur les modèles juridiques ou la commercialisation.

Pour y parvenir, la municipalité propose une démarche en 3 étapes :

- 1. Anticiper sur les besoins des habitants, en repérant à l'avance les contraintes posées par le réseau ENEDIS : les transformateurs locaux doivent avoir une puissance nominale suffisante pour absorber toute production locale (que ce soit quelques m² de panneaux photovoltaïques sur un toit d'habitation ou un hangar de 2000 m²) ; de même il faut vérifier si les transformateurs ENEDIS de proximité permettraient de délivrer la puissance électrique supplémentaire demandée par les habitants qui abandonneraient le gaz et le fioul pour des PAC électriques, afin de ne pas retarder leur décision de changer de mode de chauffage, et de bénéficier au plus vite des nouvelles aides financières qui apparaîtront nécessairement ;
- 2. Informer les habitants en réunion publique, en faisant intervenir au moins un expert, et/ou le maire d'une autre commune ayant déjà déroulé ce type de démarche, afin d'apporter aux habitants intéressés un minimum d'information sur les montages, puissances et possibilités méconnues de stockage, ainsi que sur les contraintes physiques des ENR, en particulier photovoltaïque ; la date du samedi 9 septembre est envisagée ;
- 3. Apporter une réponse à l'Etat qui tienne compte des étapes précédentes. Définir les zones où des installations pourraient voir le jour, avec les prérequis permettant leur insertion dans notre patrimoine. C'est la demande à laquelle la commune devra répondre d'ici le 10 novembre.

Remarque de plusieurs conseillers sur le manque de recul de ce type d'installations dans notre secteur. Peu de communication sur les champs photovoltaïques de CRUCEY. Des difficultés à se projeter.

Sécurité : réserve pour pompiers luttant en Défense Extérieure Contre Incendie

La Corbinière était le seul lieu-dit depuis 2019 sans protection incendie conforme aux règlement de Défense Extérieure Contre Incendie : implantation d'une citerne souple de 60 m³ suivant les caractéristiques et prescriptions fournies par le SDIS28. Protection en périphérie par clôture, avant plantation d'une haie en 2024 avec des espèces du Perche.

Veolia réparera 9 bouches et poteaux d'incendie endommagés à partir du 4 juillet.

En tout, la municipalité aura consacré 1/3 de son budget d'investissement 2023 à la défense incendie.

Patrimoine : réexamen des charpentes de l'ancienne école, de la maire et de l'église

Visite de l'entreprise BMT (Bois et Matériaux Traités) qui a confirmé que les fissures observées étaient pour certaines dues au sous-sol, alors que pour d'autres elles sont apparues suite à des suppressions incompréhensibles de barres métalliques de maintien des lourdes poutres horizontales qui étaient à l'origine accrochées en leur milieu à la charpente du toit. Leur rétablissement devient nécessaire. Un traitement des quelques bois atteints par le passé par de la vrillette est envisagé sur les trois bâtiments.

D'autre part, l'assainissement dans la cour de la mairie présentant quelques problèmes, l'installation sera vérifiée par le SPANC d'Eure-et-Loir Ingénierie avec une caméra afin de déterminer l'origine et l'importance des travaux potentiels.

Biodiversité : fin de la 1ère tranche « Objectif Mares » financée par la Région

Réunion publique organisée avec ateliers et présentations, à la date (à confirmer) du 7 octobre

Compte Rendu par Eure&Loir Nature sur l'opération « Objectif Mares » qui débouche sur un bilan encourageant pour la biodiversité du village ; suivi d'une présentation de l'Inventaire de la Biodiversité Communale pour 2024-2025, qui est **ouvert gratuitement à tous les habitants**.

Atelier « fresque de la biodiversité » (financée par le CIF des élus) afin que chaque habitant connaisse mieux le potentiel de biodiversité de sa propriété.

Atelier « 2 tonnes » (de CO2 émis chaque année) pour voir comment limiter concrètement nos émissions de Gaz à Effet de Serre.

Projet « Passerelle »:

- o avancement des vidéos et du portail internet bien avancé. Encore quelques formalités à accomplir pour la construction de la passerelle elle-même ;
- les circuits thématiques « Templiers » et « Résistance » sont presque définis avec les associations locales compétentes (club d'Histoire du Senonchois et CEDREL), et la communication est en cours de préparation avec l'Office du Tourisme;
- 3 autres circuits thématiques sont en préparation pour publication en 2024; pour ces 5 circuits, le bar-restaurant le Grand Claireau est annoncé comme une étape possible pour les visiteurs.

Calendrier des animations pour le second semestre 2023

- Concert dans l'église par l'Harmonie de Brezolles : dimanche 25 Juin à 15 h.
- Marche des Etoiles: samedi 12 Août à partir de 16 h, avec les Sabots Senonchois, sur le thème de l'eau dans notre commune – Ecoute des oiseaux: 19 h, avec un animateur à confirmer – Astronomie à partir de 21h30 (Pléiade du Perche)
- Concert des Petites Mains Symphoniques : samedi 19 Août à 19 h
- Réunion publique le samedi 9 septembre en matinée, débutant par une « fresque du climat »
 (animée par un référent, sur réservation, 10 participants maximum) destinée à toucher du doigt les causes et les effets du réchauffement climatique; puis une présentation de solutions d'énergies renouvelables déjà mises en place dans d'autres communes (photovoltaïque notamment)
- Journées du Patrimoine : **samedi 16 et dimanche 17 Septembre** (visite église, Templiers, réseau hydrologique), en après-midi
- Exposition dans l'après-midi, café-rencontre avec les artistes à 16h, suivi d'un Concert de l'Instrumentarium de Chartres le samedi 23 septembre (instruments de musique reconstitués à partir des vitraux et statues de la cathédrale de Chartres). Financé par le Conseil Départemental.
- Réunions publiques **samedi 7 octobre** : en matinée, atelier « fresque de la biodiversité » suivi du compte-rendu de l'opération « Objectif mares » et de la présentation de l'Inventaire de la Biodiversité Communale ; en après-midi, atelier « 2 tonnes » pour réduire l'émission des Gaz à Effet de Serre. Les 2 ateliers seront animés par un référent (s'inscrire car nombre limité de participants)

- 11 novembre : cérémonie mémorielle suivie du pot de l'amitié et du déjeuner des Anciens.
- **Début décembre** : Noël des enfants, avec le Père Noël.

QUESTIONS DIVERSES

Rappels:

- → Pas de feu en période estivale et de sécheresse. Risque important de propagation et de danger pour les habitations. 9 incendies sur 10 sont d'origine humaine. Soyons responsables!
- → Horaires des nuisances sonores.

Recensement

Il aura lieu, comme chaque année, du 18/01/2024 au 17/02/2024. Les modalités seront fournies en fin d'année.

Choix du jour de réunion de Conseil

Suite à la demande de deux conseillers pour que ce choix soit soumis à chaque Conseiller, les membres présents ont voté.

→ 9 voix sur 9 pour ne pas demander le jour à chacun, cette décision étant à prendre par le Maire et les Maires- Adjointes selon les besoins, notamment de l'Etat ou de la Communauté de Communes, comme ce fut le cas pour la présente réunion.

Séance levée à 22 heures 30

